

La Plateforme des Acteurs du Développement Pastoral au Tchad

Bulletin d'information n° 8 : octobre 2014

LES REALISATIONS DE LA PERIODE ECOULEE – spécial compte rendu de la délégation de la Plateforme au Festival Pastoralisme et Grands espaces et aux Rencontres Internationales sur le Pastoralisme – les Sept Laux (Isère, France)

L'équipe d'appui technique à la plateforme des acteurs du pastoralisme au Tchad vous adresse ce huitième bulletin d'information. Nous vous proposons un bulletin spécial consacré au déroulement et aux enseignements tirés du voyage d'échanges organisée pour une délégation de trois membres de la plateforme à l'occasion des Rencontres Internationales sur le Pastoralisme et au Festival International du Film Pastoralismes et Grands Espaces entre le 15 et le 18 octobre 2014 dans le massif alpin de la Belledonne en Isère. La délégation accueillie au festival a également organisé une série de visites d'éleveurs transhumants et d'organisations qui les appuient dans la région les jours suivants les 20, 21 et 22 octobre dans la région.

1- Le cadre de cette délégation de la Plateforme au Festival/Rencontres internationales

Il est important de rappeler l'origine de la participation du Tchad et de la Plateforme à cet événement. Lors de l'édition précédente de ce festival en 2012, une première délégation tchadienne de quatre personnes du CASSET à l'époque, de l'AEN et du SNCECBT, du MDPPA et du PAFIB avait participé à ces rencontres internationales.

En début d'année 2014, la délégation du Ministère de l'élevage a rencontré la Fédération des Alpagnes de l'Isère au salon de l'agriculture à Paris et un entretien a eu lieu avec le Ministre avec l'idée de préparer un événement de ce type avec un grand pays pastoral comme le Tchad.

Ce festival est organisé depuis une vingtaine d'années par la Fédération des Alpagnes de l'Isère avec pour objectifs de faire se rencontrer les pastoralismes du monde. Ce festival veut promouvoir une compréhension du pastoralisme et de la transhumance dans les pays du nord comme ceux du Sud. Au-delà de ce festival de cinéma unique en son genre, les organisateurs sont réunis en une association « pastoralismes du monde » qui intègre au programme du festival une journée de rencontres internationales axée sur le plaidoyer pour un Code Pastoral. C'est là l'occasion d'un partage d'expériences entre pays sur les enjeux, les défis et les innovations promues par les différentes délégations internationales présentes au festival.

En 2014, les rencontres internationales sont organisées en deux temps. Un premier temps consistait à faire un état des lieux des avancées en matière de politiques pastorales au Sahel. Un second temps s'intéressait à la question des contributions du pastoralisme à l'économie des territoires.

En mars 2014, la Plateforme Pastorale a également soumis le Film réalisé par le PAFIB en 2013 sur les acteurs de la filière bovine au Tchad. Ce film a été retenu par les organisateurs du festival pour concourir à cette 11^e session aux côtés de 14 autres films en compétition.

La délégation de la Plateforme Pastorale du Tchad à ce 11^e festival Pastoralisme et Grands Espaces en Belledonne a été organisée dans le cadre de l'appui à la Plateforme Pastorale du Tchad fourni par

l'Iram. Une délégation de deux membres de la Plateforme a ainsi été invitée à ces rencontres internationales et le Festival a également invité le DGDPPA suite à la rencontre organisée lors du dernier Salon de l'Agriculture à Paris.

Cet événement organisé les 15-16-17-18 octobre a regroupé près de 180 participants dont plusieurs délégations étrangères, notamment l'Inde (Ladakh et Zanskar), le Mali, le Niger, le Tchad, le Sénégal, l'Algérie, le Maroc, l'Italie et la Suisse. L'invité d'honneur était l'Inde avec une douzaine de participants élus, bonzes, responsables professionnels et éleveurs venus du Zanskar et du Ladak.

Plusieurs institutions étaient présentes, CIRAD avec un gros stand et au niveau du Jury, des centres de formation, de nombreuses organisations de coopération de la Région Rhône Alpes, et aussi pour la première fois une dizaine de bergères et de bergers.

2- Le déroulement et le résultat du festival du film *Pastoralismes et Grands Espaces*

Le Jury du film sur le pastoralisme a retenu 15 films pour la compétition sur les 25 candidatures reçues pour ce 11^e Festival. Plusieurs films de cette onzième édition étaient accés sur le métier et la vie de bergers, principalement dans les Alpes Françaises, certains plus largement sur l'organisation de la transhumance comme entre l'Andalousie et la Castille, les Cévennes ou la Patagonie.

Au terme des délibérations des 8 membres du Jury, 4 prix et 2 mentions ont été décernés :

1- **Prix du Grand Public : *Alexandre, fils de berger*** – Anne et Eric Lapied - documentaire de 83 min (2014)

2- **Prix Louis Guimet** (initiateur du Festival) : ***La filière bovine au Tchad : pasteurs, khalifa, damin, commerçants, convoyeurs, bouchers et tanneurs***. Produit par le PAFIB et réalisé par Terre Nourricière, documentaire 13 minutes, 2013



3- **Prix coup de cœur : *Waynaabe : scènes de la vie des éleveurs Wodaabe*** produit par MSF et VSF Belgique 17 min 2012

4- **Prix spécial du Jury : *Noires désir de Séverine Gauci*** réalisé par Gilles Chapaz de 63 min 2013

Les deux mentions ont été attribuées à :

- ***Jungwa – l'équilibre rompu***. Produit par Muriel Barra en 2012, documentaire de 52 minutes
- ***Bergers de l'Aigoual, éleveurs des Causses et Cévennes***. De Jean Luc Ordroneau, en 2013, documentaire de 2013.

Pour revoir le film présenté par la Plateforme Pastorale à ce festival : www.filiere-bovine-tchad.com

3- Rencontres internationales et assemblée générale «Pastoralismes du Monde»

Lors de la journée consacrée aux Rencontres Internationales sur le Pastoralisme, deux communications ont été préparées avec l'implication de la plateforme pastorale du Tchad :

- une d'André Marty de l'Iram sur l'évolution des Codes Pastoraux au Sahel,
- une du Dr Pabamé Sougnabé Expert en appui à la Plateforme Pastorale sur la contribution du pastoralisme à l'économie du Tchad et la construction de la stratégie de développement pastoral.

Evolutions des Codes Pastoraux au Sahel. André Marty a proposé une réflexion en deux temps en partant de la conquête coloniale jusqu'à aujourd'hui. Il a proposé une analyse de la mise en œuvre deux processus étroitement liés : celui de la reconnaissance progressive des droits, et celui des textes officiels récents ou en cours, leur production et leur application. Après avoir mentionné les progrès certains dans la connaissance des droits et l'élaboration des textes dans la plupart des pays sahéliens il a souligné plusieurs questions autour de l'application et de la mise en œuvre. Des efforts de diffusion avec des traductions sont remarqués, des processus de participation à la base dans l'élaboration des textes ont été un élément important dans plusieurs pays. Mais un atelier réalisé à Bamako par l'UICN a montré que l'application était en fait très faible. Finalement les exceptions sont observées de ce point de vue quand les associations pastorales s'en mêlent et que les projets se donnent pour objectifs de mettre les textes en application.

Contributions du pastoralisme tchadien à l'économie des territoires. Dr Sougnabé Pabamé a construit son intervention en s'intéressant en premier lieu aux espaces pastoraux, comme espaces socio-économiques particuliers au Tchad. Dans un second temps il a tenté de répondre aux questionnements posés aux délégations pastorales: quelles instances territoriales pour faciliter, protéger les économies et les cultures liées aux espaces pastoraux? Quelles sont les expériences au Tchad? Quelles sont les actions à entreprendre? En réponse à ces éléments il a développé les quatre grands champs de travail au Tchad pour soutenir le développement pastoral : sécuriser la mobilité et le foncier pastoral, renforcer la viabilité économique de l'élevage pastoral familial, améliorer le dialogue politique entre tous les acteurs du développement pastoral au Tchad - la Plateforme Pastorale et enfin définir et mettre en œuvre une stratégie nationale de développement pastoral.

Les autres membres de la Délégation de la Plateforme Pastorale, président de la CONORET et DGDPPA sont également intervenus à plusieurs reprises lors des débats qui ont suivi les huit présentations en plénière.

Ces communications feront parties des actes qui seront publiés en février prochains et les présentations seront rapidement mises sur le site de la Plateforme www.plateforme-pastorale-tchad.org et du festival le site www.alpages38.org.

Assemblée générale association Pastoralismes du Monde. Autre bonne nouvelle, l'assemblée générale de l'association Pastoralismes du Monde, dont la CONORET du Tchad est membre depuis cette année a décidé que le Tchad serait invité d'honneur pour le 12^e festival et le Niger pour le 13^e Festival.



4- Visites et entretiens auprès d'acteurs du pastoralisme en Isère

Au terme du Festival deux jours ont été consacrés à des rencontres sur le terrain en Isère avec la Fédération des Alpes de l'Isère, un éleveur transhumant responsable d'un groupement pastoral en Trièves et une femme éleveur transhumants en Belledonne.

Visite d'une exploitation familiale à Laval en Belledonne, madame Jacqueline Rebuffet. Cette exploitation familiale d'une quarantaine d'hectares (principalement de parcours à fortes pentes au pied des alpages développe une production diversifiée typique des économies montagnardes : une trentaine de vaches allaitantes de race Blondes d'Aquitaine dans les produits sont transformés et vendus directement aux consommateurs locaux, la cueillette et la transformation des noix (huile) et de pommes (jus). Les génisses et les vaches allaitantes sont également montées plus haut en Alpes pour les quatre mois d'été, libérant ainsi les prairies de fauche qui permettent de faire les stocks de fourrage pour l'hiver. Un gîte rural a été aménagé pour accueillir 4-5 personnes lors des périodes de vacances en particulier lors des périodes hivernales où la station de ski voisine connaît une forte fréquentation. Les terres exploitées sont gérées dans le cadre d'un groupement foncier agricole. Depuis le début de l'année, le fils de la famille qui a fait des études professionnelles agricoles vient de s'installer avec une activité de fabrication fromagère qui démarre avec six vaches de races laitières de montagne (Abondance et Tarine). Il fabrique le fromage et le commercialise dans le cadre d'une AMAP et de l'approvisionnement en produits bio des restaurants scolaires. L'intérêt de cette visite était particulièrement qu'une agriculture familiale est viable dans ces zones de montagne, même sur de petites surfaces, en articulant la transhumance et la diversification des productions agricoles.



Visite d'un éleveur transhumant responsable d'un groupement pastoral en Trièves. Constant Plançon s'est installé il y a une cinquantaine d'années dans la ferme de Milmazes dans la commune de Mens sur le plateau montagneux du Trièves. Maintenant à la retraite, son exploitation a été reprise par son fils et un de ces petits fils. Elle comprend environ mille cinq cent têtes de moutons de races à viande croisées Berrichon et mérinos qui sont nourrit sur les 200 ha de la ferme, dont une cinquantaine labourable produit les céréales et les foins nécessaires au troupeau de mères et à l'engraissement des agneaux. En pleine période d'agnelage d'automne, les trois générations d'éleveurs sont largement mobilisées par cet élevage spécialisé qui pratique une transhumance à pied entre mai et fin octobre à destination d'un alpage situé à une cinquantaine de kilomètres dans la vallée du Champsaur à 1600 m d'altitude. Constant Plançon est un professionnel très engagé dans la région et fait part très volontiers de la trajectoire historique des politiques de développement pastoral liées à la loi pastorale mise en place par les pouvoirs publics dans les années 1970 : la création des groupements pastoraux et des associations foncières pastorales. Alors qu'il croyait bientôt condamnée la transhumance à pied sur des routes de plus en plus fréquentées par les voitures, une des communes traversées lui propose d'organiser une fête de la transhumance lors du bivouac de ses mille brebis avant la traversée du village. La question de la cohérence entre politiques pastorales des quarante dernières années et la conservation intégrale du loup au titre de la biodiversité est également soulevée par ce militant et responsable professionnel toujours bien actif malgré sa retraite.



Une organisation professionnelle entre plateforme pastorale et service technique pastoral pour les éleveurs et les élus : la Fédération des Alpages de l'Isère. Christophe Moulin est chargé des aménagements pastoraux au sein de la Fédération des alpages de l'Isère. Cet entretien a permis une compréhension de l'historique de la politique pastorale développée par les pouvoirs publics, les élus et les éleveurs depuis plus de quarante ans. L'entretien a également permis d'approfondir le statut particulier de la Fédération en question, de sa gouvernance, de ses ressources humaines, de ses missions et de son financement.

Un des artisans de la mise en œuvre de la Loi Pastorale de 1972 à ces débuts. Yves Rafin qui a permis d'organiser les rencontres avec des institutions et des éleveurs nous a accompagnés lundi et mardi dans ces échanges. Aussi, nous avons eu la chance d'échanger à plusieurs reprises avec celui-ci sur ses expériences d'accompagnement de la mise en place des groupements pastoraux et des associations foncières pastorales : démarches, difficultés, enseignements.

Les fonctions de la FAI sont axées sur la facilitation et la médiation entre les acteurs de l'aménagement des espaces pastoraux. Ces missions sont en grande partie liées à la politique pastorale de l'Etat français mise en place dans les années 1972 à la demande pressante des élus de montagne. Les aménagements importants d'urbanisation, d'infrastructures routières et de tourisme de montagne et de sport d'hiver se trouvaient fortement menacés par la déprise agricole. Le sous pâturage des zones pastorales d'altitudes engendre en effet de grands risques d'avalanche vers les zones habitées et les zones d'activités. Cette loi pastorale de 1972 a développé trois outils juridiques et organisationnels afin de maintenir et favoriser l'utilisation pastorale des vastes espaces pastoraux montagnards au départ, puis aussi dans les zones de parcours plus méditerranéens sensibles aux incendies. Il fallait inciter les multiples propriétaires de terres pastorales d'altitudes à accorder un droit de pâturage sécurisé aux éleveurs transhumants. C'est pour cela que les Associations Foncières Pastorales ont été créées. Elles permettent de constituer un seul interlocuteur pour les éleveurs qui souhaitent et veulent s'engager dans l'exploitation des alpages. Il fallait également constituer des entités juridiques définissant les modalités d'exploitation en commun des espaces pastoraux, c'est pour cela que la loi prévoit les groupements pastoraux, réunissant l'ensemble des éleveurs exploitant un espace pastoral. La loi a enfin promu un troisième instrument de sécurisation foncière plus acceptable que les baux par les propriétaires montagnards, ce sont les conventions pluri-annuelles de pâturages pour une durée de 5 ans. Au moment de la mise en œuvre de cette loi, les pouvoirs

publics ont dû mobiliser des contractuels pour accompagner les concertations et médiations nécessaires à la constitution de ces différentes organisations de propriétaires et d'exploitants des terres pastorales. Ces fonctions préfiguraient en quelques sortes à la mission actuelle de la Fédération des Alpes de l'Isère. Le résultat de cette politique d'aménagement pastoral est particulièrement intéressant, elle a conduit à un véritable redéploiement pastoral. On est passé de 5.000 à 12.000 têtes de bovins en alpages au cours des vingt dernières années. On est également passé de 50.000 ovins à 120.000 en alpages sur la même période à l'échelle de la région Rhône Alpes.

La FAI est une structure privée constituée en 1972, à statut associatif, dont les membres adhérents sont les communes concernées par les alpages de transhumance du département, les groupements pastoraux constitués au titre de la loi sur le pastoralisme de 1972. Elle compte environ 250 adhérents et son conseil d'administration est constitué de 41 membres (un tiers d'élus, un tiers de groupements pastoraux, un dernier tiers des collectivités département et région). La FAI mobilise 8 salariés permanents depuis une dizaine d'années. Au démarrage de la loi, le Ministère de l'Agriculture français finançait largement cette structure pour suppléer à l'absence de capacités de la Chambre de l'Agriculture et de la Direction Départementale de l'Agriculture à accompagner la mise en œuvre de sa politique pastorale. Jusqu'en 2000 cette fédération fonctionnait presque à 100% sur crédits publics. Depuis 2000 les contraintes financières sont devenues beaucoup plus cruciales, l'Etat se désengageant beaucoup de ces questions au profit des collectivités, notamment la région. La Fédération a alors fait un travail de fonds sur sa gouvernance pour impliquer plus formellement ses membres élus et professionnels dans la définition des activités. Son activité est aujourd'hui basée sur un budget de 600.000 euros par an, 50% provenant de conventions pour la mise en œuvre de missions publiques (notamment hélicoptéages des bêtes tuées par les attaques de loups). Une autre part correspond aussi à des travaux d'expertise de type bureau d'études.

Rencontre à l'AFD, le 23 octobre 2014. La délégation Tchadienne a clôturé ses entretiens le 23 en début de matinée à l'AFD en présence de Philippe Steinmetz (chargé de suivi des projets de développement pastoral de l'AFD au Tchad) et Jean-Marc Pradelle (département transversal Renforcement des Capacités au siège de l'AFD). Outre le débriefing des enseignements tirés de ces rencontres en Isère, plusieurs points d'actualité ont aussi été abordés dans ces deux heures de réunion : processus Code Pastoral quelles évolutions, mobilisations en cours et à venir de la Plateforme, projets et programmes en préparation (PRAPS, PASTOR, G5), besoins et stratégie de renforcement des capacités.

5- Remerciements

La délégation de la Plateforme Pastorale est ensuite repartie Ndjaména dans la soirée. Un grand merci à la Fédération des Alpes de l'Isère pour l'organisation de cet événement majeur dans le soutien aux organisations pastorales et à l'amélioration des politiques publiques liées au développement pastoral. Un remerciement particulier à Yves Raffin avec qui nous avons préparé ce séjour et les entretiens et visites tenues en marge du festival avec des organisations d'éleveurs, des éleveurs, des transformateurs de lait de montagne. Grâce à cet accueil et aux multiples échanges la délégation de la Plateforme a beaucoup appris sur les trajectoires des autres pays pastoraux et se trouve renforcée dans ses motivations et ses réflexions. Encore vivement merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour organiser la venue du Tchad à ces rencontres. Merci aussi à l'AFD qui a permis de financer ce voyage et ces échanges dans le cadre du budget d'appui à la Plateforme Pastorale.

6- Les enseignements tirés de ces 9 jours de rencontres pastorales

Le festival : un soutien aux dynamiques de développement du pastoralisme au niveau international

Au-delà de son aspect festif, ce festival a été un moment fort de plaidoyer pour le pastoralisme au niveau international. Les différents films qui ont été projetés ont montré la richesse de ces systèmes de production. En Europe comme en Afrique, le pastoralisme n'est pas unifié. C'est une mosaïque de coutumes, de pratiques d'élevage, de cultures très diversifiées et adaptées à leur milieu du Nord au Sud. Même en Europe, cette diversité est très importante d'une vallée à l'autre selon que l'on fait du fromage (brebis laitière) ou non (brebis à viande), telle ou telle espèce de brebis, de caprins, de bovins ou d'équidés, etc. Les films ont montré également l'importance des savoir-faire du berger. Ces savoir-faire tendent à devenir une science car ces techniques sont aujourd'hui enseignées dans des grandes écoles.

Cette valorisation du métier du berger doit interpeller les pays sahéliens. Le défi actuel de l'éducation en milieu nomade est certes de faciliter l'entrée du jeune éleveur dans la société nationale, mais aussi d'ajouter des matières pour ne pas empêcher son entrée dans la société nomade. Ce métier du berger ne serait-il pas une porte d'entrée pour résoudre le problème de l'éducation en milieu nomade ? Aujourd'hui, sans éducation formelle les nomades sont condamnés à une vie en marge de la politique et de l'économie nationales. Ils ne seront pas en mesure de protéger leurs droits civiques, par exemple l'accès aux ressources naturelles dont ils ont besoin. ***Les enjeux 2016 : la préparation par le Tchad de son statut d'invité d'honneur au 12° Festival***

Le Tchad a reçu le grand honneur d'être retenu pays invité d'honneur pour la 12° session du festival qui aura lieu en octobre 2016. Cette échéance paraît bien lointaine, pourtant les deux années à venir vont être cruciales pour que le Tchad se prépare au mieux à ce rôle. On devrait notamment pouvoir préparer un film qui marquera l'ouverture du prochain festival. En marge du festival, la question du transfert des savoirs-faires aux jeunes éleveurs est apparue comme un fil conducteur possible de ce prochain film qui pourrait faire dialoguer différents groupes de pasteurs tchadiens autour de cette question. Si on veut disposer d'un film de bonne qualité pour être présenté en ouverture du prochain festival, il faudrait d'ores et déjà en définir les grandes lignes et engager la recherche de financement au plus tôt. La délégation importante qui viendra du Tchad à cette occasion devra aussi organiser une présentation originale de ses pastorales en mettant en lumière la richesse des cultures pastorales du pays, les performances de ces systèmes et les capacités de ses organisations d'éleveurs à se mobiliser au quotidien face aux défis qui ne manquent pas.

La plateforme devrait donc inscrire cette activité dans son programme et constituer un groupe de travail qui anime les réflexions et

La trajectoire des politiques publiques en France : de l'intensification et la spécialisation des exploitations, vers le soutien à une agriculture et un pastoralisme de montagne diversifié et gestionnaire des espaces naturels

La reconnaissance du pastoralisme actuel en France est certainement due aux rôles qu'ils jouaient vis-à-vis de l'environnement. L'abandon des zones pastorales a engendré beaucoup de conséquences environnementales notamment la modification des paysages ancestraux de la montagne, avec une densification de la zone de moyenne montagne qui étouffe progressivement les villages, accentuant la pression menaçante de la forêt et dégradant l'équilibre visuel des paysages et surtout, les zones fermées et embroussaillées sont plus vulnérables aux incendies, les risques d'avalanches y sont également plus nombreux. C'est ainsi que les communautés locales et les autorités politiques ont compris l'intérêt du maintien de l'activité pastorale. Outre ce souci de préservation de l'environnement, le retour au pastoralisme a permis de conserver des emplois locaux

dans des zones peu urbanisées et rarement industrialisées mais aussi il permis de conserver la qualité du paysage avec en corollaire la conservation de son attrait touristique.

Cette prise de conscience mérite d'être vulgariser au niveau des pays sahéliens où la tendance politique est de vouloir sédentariser les pasteurs pour encourager l'intensification de l'élevage dans des zones où les pluies sont aléatoires.

Pourtant dans ces pays, le pastoralisme a un rôle socioéconomique important. Il offre aux populations de nombreux biens et services : produits de haute valeur commerciale et nutritive (lait, viande, cuirs, peaux...), source d'énergie (traction, transport animal, combustible...), fumure pour les cultures, support des relations socioéconomiques (emploi, entraide sociale...), instrument d'épargne, etc. Dans ces pays une part significative des populations vit du pastoralisme et une part encore plus importante en tire des revenus tout au long de la filière économique jusqu'au consommateur. En plus, il permet la mise en valeur de vastes surfaces de territoires dans ces régions qui n'ont guère d'autres possibilités de valorisation économique. De plus, l'organisation des sociétés pastorales est un élément de stabilisation sociale et de paix dans les régions sèches.

La gestion du foncier pastoral : les outils juridiques du pastoralisme en France

La loi du 3 janvier 1972 est à l'origine de trois outils juridiques originaux essentiels (codifiés aux articles L.113-2 et suivants du code rural) utilisables séparément ou combinés entre eux :

Les associations foncières pastorales (AFP)

Elles permettent de regrouper des propriétaires fonciers en vue de restructurer le foncier pastoral en unités cohérentes de gestion et d'aménagement. Elles peuvent être soit libres, soit « autorisées » par arrêté préfectoral, ce qui rend obligatoire l'adhésion de tout propriétaire foncier dans un périmètre donné.

Les groupements pastoraux (GP)

Ils ont pour objet de regrouper des exploitants pour leur permettre de rénover ensemble leurs pratiques collectives traditionnelles.

Les conventions pluriannuelles de pâturage (CPP)

Contrat collectif de location foncière entre propriétaires et utilisateurs pouvant prévoir des travaux d'entretien, d'aménagement et d'équipement.

Les chiffres du pastoralisme en France

En 2011, le secteur pastoral représentait : 347 AFP, 203 278 ha, 33128 propriétaires fonciers, 957 groupements pastoraux 5613 éleveurs

Sur les 347 AFP, la plus grande partie (292 soit 31 567 propriétaires et 196 249ha) étaient autorisées, les 55 AFP libres ne représentant que 1561 propriétaires et 7029 ha.

L'organisation des appuis au développement pastoral aux regards croisés entre FAI et PPT

La Fédération des Alpagnes de l'Isère a beaucoup contribué à la définition et à la mise en œuvre des politiques de mise en valeur des espaces pastoraux de l'Isère. À cet effet, la Plateforme Pastorale du Tchad doit beaucoup apprendre de cette association qui a su lancé et coordonné toutes les actions concrètes de nature à développer, à consolider, à pérenniser les activités pastorales et forestières dans la zone de montagne et à harmoniser les relations entre propriétaires et utilisateurs d'alpages.

Au regard de ces expériences, la capacité de la Plateforme du Tchad doit être renforcée pour pouvoir mieux accompagner les porteurs de projets, faire de la médiation entre les éleveurs, les bergers et les acteurs impliqués dans la gestion de ces espaces (agriculteurs, pêcheurs, environnementaliste, etc.) afin de trouver un juste équilibre entre la gestion durable des ressources naturelles et leur valorisation par les troupeaux, les usages multiples de ces vastes étendues et la préservation de l'environnement.

L'AGENDA DES MOIS A VENIR

Connectez-vous régulièrement à l'adresse www.plateforme-pastorale-tchad.org pour suivre les actualités du développement pastoral. Communiquez vos informations et évènements à partager dans le domaine du développement pastoral.

L'agenda de ce dernier trimestre 2014 offre également plusieurs opportunités importantes d'échanges et de débats sur les politiques publiques de développement pastoral au Tchad.

Novembre 2013, Atelier de bilan programmation des travaux de la Plateforme le 26 novembre.

Une mission d'appui de l'Iram est prévue dans le cadre de la clôture de l'appui de l'AFD sur fonds FERC. Ce sera l'occasion de faire un point avec les membres de la Plateforme sur l'avancement du programme élaboré en 2012 ainsi que sur les chantiers à développer en 2015.

Formation de formateurs tchadiens sur le pastoralisme. Les contacts se sont poursuivis pour rechercher le financement de la dernière phase de la formation de formateurs tchadiens dans la conduite du module pastoralisme. La DDC est favorable à soutenir l'organisation de cette dernière phase de la formation des formateurs qui diffuseront les formations dans le cadre d'une stratégie à élaborer.

Merci de nous communiquer tout évènement important ou propositions qui s'inscrivent dans notre mission commune d'échanges et d'amélioration des politiques publiques en faveur du développement pastoral.

La plateforme pastorale au Tchad c'est :

Les organisations professionnelles : Confédération Nationale des Eleveurs du Tchad (regroupant 18 fédérations régionales), Association pour la Promotion d'un Développement Agro-sylvo-pastoral Intégré au Tchad, Association de Médiation entre Cultivateurs et Eleveurs au Tchad, Association des Chefs Traditionnels du Tchad ; ...

Les Ministères techniques : Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales, Ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine, Ministère des Finances et du Budget, Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Décentralisation et des Libertés locales, Ministère de l'agriculture et de l'Irrigation, Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, de la Santé Publique, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique , Ministère des Enseignements et de la Formation Professionnelle Secondaires, Ministère de la Santé Publique... ;

Les Partenaires techniques et financiers : AFD, UE, FIDA, FAO, BAD, DDC,...